

Décision n° 2024-61 du 24 octobre 2024
portant désignation du délégué à la protection des données du Cerema et lui donnant délégation de signature

Le directeur général du Cerema,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, notamment ses articles 37 à 39 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Yannice Bencheikh, chef du service juridique, est désigné délégué à la protection des données du Cerema.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Yannice Bencheikh pour signer tous actes, documents et correspondances relatifs à l'application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2023-63 du 6 juin 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 24 octobre 2024

Pascal Bertheaud

Le directeur général